



## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION COMITE DE GESTION DU CENTRE AÉRÉ BRON PARILLY**

### **Entre**

**La Ville de Bron**, sise Hôtel de Ville, Place Weingarten – CS N°30012, 69671 BRON Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Jérémie BRÉAUD, habilité par délibération n° \_\_\_\_\_, et désignée sous le terme « **la Ville de Bron** », d'une part,

### **Et**

**l'Association Comité de Gestion du Centre Aéré permanent de Bron Parilly**, domiciliée au 18 boulevard Émile Bollaërt 69500 BRON représentée par son Président, Monsieur Claude LOISEL, dûment mandaté, et désignée sous le terme « **l'Association** », d'autre part,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20221214DEL15 du 14 décembre 2022,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Ville de Bron et l'Association, signée le 11 janvier 2023,

### **Il est exposé et convenu ce qui suit dans l'article 4 - Contribution financière :**

4.1.1 Pour l'année 2023 la Ville de Bron contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 302 778 € au regard du montant total estimé des coûts éligibles mentionnés à l'article 3.1.

### **Nouvelle rédaction de l'article concerné :**

4.1.1 Pour l'année 2024 la Ville de Bron contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 310 510 € au regard du montant total estimé des coûts éligibles mentionnés à l'article 3.1.

Les autres articles de la convention d'objectifs initiale restent inchangés.

Fait à Bron en 3 exemplaires, le

**Pour l'Association Comité de Gestion du Centre  
Aéré de Bron Parilly ,  
Le Président,**

**Pour la Ville de Bron,  
Le Maire,**

**Monsieur Claude LOISEL**

**Monsieur Jérémie BRÉAUD**